

- **Nom**
BLANC
- **Prénom**
Patrice
- **Adresse**
42 rue de Clichy - 75009 Paris
- **Raison sociale**
Les Restaurants du Coeur

Informations pratiques

- **Intitulé de l'activité**
Comment mieux lutter contre la pauvreté en Europe ?
- **Description de l'activité**
Débat ouvert et informel entre des membres du gouvernement ainsi que des bénévoles, des personnes accueillies et des représentants du monde associatif
- **Date et heure**
le 25/09/2018 de 15h30 à 17h30
- **Lieu**
Centre des Restos du Coeur - Alleray - Paris
- **Nombre de participants**
80
- **Catégories de publics présents**
bénévoles, personnes accueillies et représentants du monde associatif

- **Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés**
Nathalie Loiseau, Ministre des Affaires européennes ; Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé ; Patrice Blanc, président des Restaurants du Cœur ; Jacques Vandenschrik, président de la Fédération européenne des banques alimentaires (FEBA) ; Jessica Machacova (bureau européen de la Croix-Rouge) ; Marie-Esther Rouffet (Croix-Rouge française) ; Thierry Robert (Directeur général du Secours populaire français)

Synthèse de l'activité

- **Thèmes évoqués**
La lutte contre la pauvreté et l'exclusion en Europe.
L'enjeu des financements européens pour l'aide matérielle et alimentaire (Fonds européen d'aide aux plus démunis).
La question de l'accompagnement des gens à la rue et des migrants.
Logement et hébergement d'urgence.
Engagement et bénévolat dans l'Union européenne.
- **Questions / attentes / problèmes soulevés**
Alors que les négociations budgétaires européennes pour les années 2021-2027 se sont ouvertes, les moyens accordés à la lutte contre l'exclusion en Europe risquent de diminuer fortement. Pour l'heure, le FEAD est le seul outil permettant d'apporter une aide matérielle et alimentaire. Or, la Commission prévoit que plusieurs fonds structurels sociaux, dont le FEAD, soient fusionnés au sein d'un nouveau fonds « FSE+ ». Cette fusion risque d'entraîner une baisse drastique du financement de l'aide alimentaire. Seulement 2 % du nouveau « FSE+ » concernent l'aide matérielle et alimentaire, cela représente la moitié du financement actuel. Cette remarque est partagée par les Restaurants du Cœur, les Fédérations européenne et française des banques alimentaires, le bureau européen de la Croix-Rouge et ses associations nationales française et belge ainsi que le Secours populaire français. Plusieurs bénévoles sont intervenus sur le besoin de simplification des procédures de mise en œuvre et de contrôle des fonds européens, essentiellement mis en œuvre par des bénévoles. Cette particularité doit être prise en compte pour une réforme et une véritable simplification des procédures. La possibilité de financer des « bons ou des cartes électroniques » destinés à l'accès à l'alimentation avec les crédits du nouveau « FSE+ », tel qu'il est prévu actuellement, risque d'empêcher les associations de mener des actions d'accompagnement, primordiales dans la lutte contre l'exclusion. Ce dispositif n'est pas cohérent avec notre vision de l'aide alimentaire, comme porte d'entrée vers l'inclusion sociale. Plusieurs associations et bénévoles ont manifesté des attentes fortes à propos des mesures concrètes de l'UE pour valoriser l'action du monde associatif et favoriser l'engagement bénévole, notamment dans l'accompagnement et l'inclusion. Le problème du logement et de l'hébergement d'urgence en lien avec le défi de

l'accueil des gens à la rue, en particulier des migrants, a été une préoccupation forte de la part de plusieurs bénévoles.

- **Pistes de proposition formulées**

- Etablir un plan européen de lutte contre la pauvreté avec comme plusieurs axes structurants : avoir un budget supérieur ou au moins équivalent au budget actuel pour le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), qui permette de faire le lien entre l'aide alimentaire et l'inclusion sociale ; inciter l'Union européenne à soutenir le bénévolat, source de cohésion sociale ; élargir les dispositifs européens comme Erasmus à de nouveaux publics en précarité.

- Introduction d'un droit fondamental à une alimentation saine et de qualité suffisante dans les piliers du socle européen des droits sociaux.

- Engagement pour défendre un pourcentage dédié à l'aide matérielle et alimentaire d'au moins 4 % du total du nouveau FSE+ pour répondre aux besoins, ce qui correspond à la situation actuelle telle que prévue par la programmation budgétaire 2014-2020.

- Enjeu de simplification des procédures de mise en œuvre et de contrôle des Fonds européens.

- Proposition de mise en œuvre d'une politique européenne d'encouragement des dons alimentaires en général, qui « représenterait une belle vitrine pour l'Europe de demain ».

Facultatif

- **Commentaires sur le déroulé de la Consultation**
[Not answered]